



Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026

ID : 028-212800890-20260417-RH_2026_15-AI



N°	2026/050
OBJET	ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DATE	17/04/2026

Le Maire de Châteauneuf-en-Thymerais,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, fixant à 4 le nombre d'administrateurs du CCAS

;

ARRETE

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Sylvie MERLIER
- Madame Tiphaine CARRE
- Monsieur Emmanuel BIZEAU
- Madame Françoise RUELLE

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par Madame Le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5 : La secrétaire générale de la Commune est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Châteauneuf-en-Thymerais,
Le 17 avril 2026,

Marie-Christine JUILLET-DORDET



Maire de Châteauneuf-en-Thymerais

Le Maire (ou le Président)

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêt, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le Signature de l'agent :

20/04/26

Emmanuel BIZEAU



Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026

ID : 028-212800890-20260417-RH_2026_15-AI



N°	2026/050
OBJET	ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DATE	17/04/2026

Le Maire de Châteauneuf-en-Thymerais,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, fixant à 4 le nombre d'administrateurs du CCAS

ARRETE

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Sylvie MERLIER
- Madame Tiphaine CARRE
- Monsieur Emmanuel BIZEAU
- Madame Françoise RUELLE

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par Madame Le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5 : La secrétaire générale de la Commune est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Châteauneuf-en-Thymerais,
Le 17 avril 2026,

Marie-Christine JUILLET-DORDET



Maire de Châteauneuf-en-Thymerais

Le Maire (ou le Président)

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêt, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 20/04/26 Signature de l'agent :

Sylvie Merlier



Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026

ID : 028-212800890-20260417-RH_2026_15-AI



N°	2026/050
OBJET	ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DATE	17/04/2026

Le Maire de Châteauneuf-en-Thymerais,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, fixant à 4 le nombre d'administrateurs du CCAS

;

ARRETE

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Sylvie MERLIER
- Madame Tiphaine CARRE
- Monsieur Emmanuel BIZEAU
- Madame Françoise RUELLE

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par Madame Le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5 : La secrétaire générale de la Commune est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Châteauneuf-en-Thymerais,
Le 17 avril 2026,

Marie-Christine JUILLET-DORDET



Maire de Châteauneuf-en-Thymerais

Le Maire (ou le Président)

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêt, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 20/04/2026 Signature de l'agent :

FRANÇOISE RUELLE